

Quoi de neuf chez nous?

Votre journal communal



Au sommaire :

- Remise du drapeau français au collège
- Le recensement de la population
- L'ensemble des biens de notre commune
- Infos pratiques: nouveaux moyens de paiements
- Le point sur les futurs logements communaux
- La souscription pour le château du Tournel
- Qu'est ce que l'on mange aujourd'hui??
- La photo du jour
- Le coin jeux



CONTACT: Quartier la remise
Le Bleymard
48190 MONT LOZERE ET GOULET
04.66.31.13.83
mairie@montlozereetgoulet.fr

Site Internet: www.mont-lozere-et-goulet.fr

Facebook: @montlozereetgoulet

Le mot du Maire

Les fêtes de fin d'année sont toutes proches et c'est enfin l'occasion de prendre un peu de recul sur une actualité difficile, de se rapprocher également de sa famille, de ses amis pour des moments de partage indispensables.

Dans le contexte actuel, notre qualité de vie, notre environnement attirent de plus en plus de nouveaux habitants pour lesquels nous devons trouver des solutions de logement.

La commune se mobilise pour réhabiliter des bâtiments communaux qui trouveront une nouvelle raison d'être.

Nos moyens évoluent favorablement grâce à une politique de maîtrise de l'ensemble de nos dépenses, en particulier des négociations avec nos fournisseurs, nos prestataires permettent des économies significatives : contrats divers, assurances, fournitures, éclairage public etc.

Avec des moyens retrouvés nous pourrons envisager enfin l'avenir avec plus de sérénité.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous, que l'amitié et le respect nous rassemblent dans des projets partagés.



Remise du drapeau français au collège du Bleymard.

A tous ces soldats qui se sont sacrifiés pour nous,

L'association du **Souvenir Français** nous rappelle que nos aïeux se sont battus pour la France, ses libertés et ses valeurs. Cette association a établi un **partenariat avec nos jeunes du collège** en leur offrant un **drapeau** du « Souvenir Français ». Une convention avec le collège a été signée à cette occasion.

Ce symbole patriotique de loyauté et de fierté ne doit pas nous faire oublier les souffrances de ceux qui ont versé leur sang pour défendre des valeurs qu'à son tour cette jeune génération aura à défendre et à transmettre.



Ce drapeau a été financé par l'association et le Département. Il orne désormais les murs du collège.

La cérémonie de remise de ce drapeau a eu lieu le 18 octobre 2021 dans la cour de l'établissement en présence de Madame Tridot, cheffe d'établissement, des professeurs d'histoire et d'éducation civique et des responsables de la section des jeunes sapeurs-pompiers. Des membres de l'association et les élus étaient également présents.



Nous portons l'espoir que tous les élèves feront **vivre la mémoire de ces anciens combattants** comme ils l'ont fait à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, moment solennel qui a permis de faire honneur à nos disparus et surtout de ne pas les oublier.



Le recensement de la population

A quoi sert le recensement?

Le **recensement** permet de **déterminer les populations légales** de la France et de ses circonscriptions administratives, permettant ainsi de décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux de territoire...

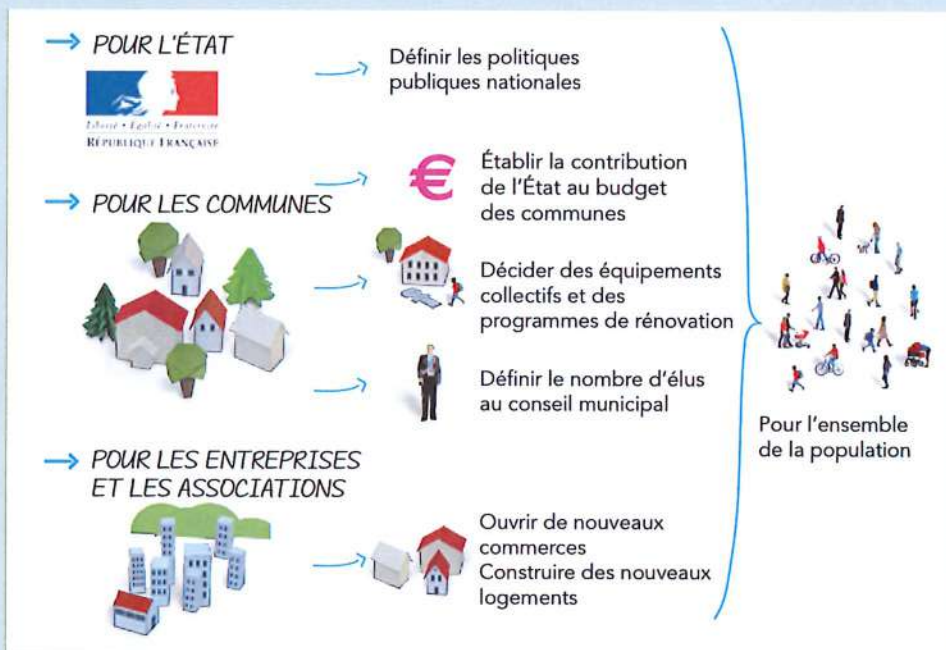
Indirectement il **permet de connaître** par exemple, **les besoins futurs** de la population, et les financements de l'Etat qui seront accordés aux communes....

Le recensement est :

Obligatoire : l'obligation de réponse est rappelée sur les imprimés

Confidentiel : en contrepartie du caractère obligatoire

Déclaratif : pas de remise en cause des informations données par les habitants et droit d'accès aux données et de rectification par les habitants.



Quand aura lieu le recensement?

Les dates clés de la collecte (définies par arrêtés)

Début de la collecte : 3^{ème} jeudi du mois de **janvier**

Fin de la collecte : 5^{ème} samedi qui suit le début de la collecte

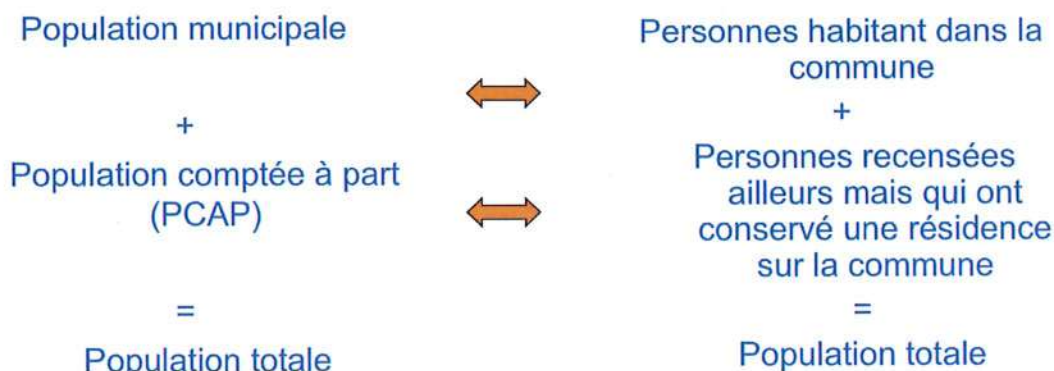
Retour des documents à l'Insee : 10 jours ouvrables après la fin de la collecte

En 2022, collecte du 20 janvier au 19 février

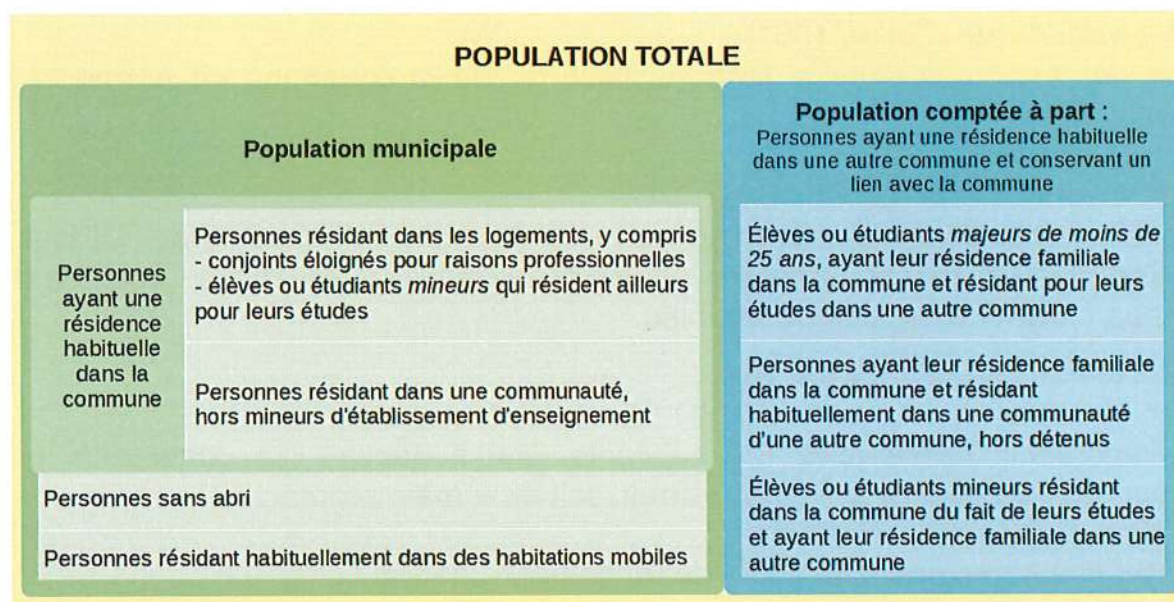


Les trois populations légales d'une commune

Article 1 du décret 2003-485 du 5 juin 2003



Les trois populations légales d'une commune



Qui fait le recensement ?

Le recensement est basé sur un **partenariat entre l'INSEE et la commune**:

C'est **l'INSEE qui organise et contrôle** toute la procédure du recensement: c'est lui qui liste les communes concernées, fixe les concepts et procédures de collecte, met à disposition le matériel de collecte (questionnaires...) et de communication, assure la formation du coordonnateur communal et contribue à celle des agents recenseurs (définitions, procédures, confidentialité...).

Par ailleurs l'INSEE réalise la collecte des communautés (maison de retraite, casernes...), exploite les données, établit les chiffres et les résultats statistiques. Il protège toutes les informations collectées, et publie annuellement les populations légales de chaque commune.

Les **communes préparent et réalisent les collectes**. Ce sont aux mairies de prévoir les moyens matériels et humains pour y parvenir, prévenir la population de l'importance de cette démarche, et sur le terrain, en allant chez les habitants, collecter toutes les informations nécessaires demandées par l'INSEE.

Pour cela, dans un premier temps, la commune **prépare la collecte** :

Elle désigne un **coordonnateur communal** et recrute les **agents recenseurs**, tous nommés par arrêté municipal . Elle réceptionne les imprimés, découpe le territoire communal en zones de collecte, forme les agents, et met en œuvre la communication locale.

Puis, la commune **réalise la collecte** :

Elle se doit d'encadrer le travail des agents recenseurs: suivi de l'avancement, saisie du nombre de questionnaires retournés ...

Elle contrôle l'exhaustivité de la collecte et sa qualité, veille au respect du calendrier de collecte et au respect des exigences de confidentialité.

Elle permet à l'INSEE d'exercer sa mission de contrôle: elle classe et transmet à l'INSEE les documents en fin de collecte .

Confidentialité et anonymat s'imposent à tous les acteurs du recensement:

-Le secret professionnel (Code pénal)

Non-respect des informations relevant de la vie privée passible de sanctions pénales.

-Le secret statistique (Loi de 1951)

Protection des imprimés sous la responsabilité : - de la commune en premier lieu - de l'INSEE ensuite.

-Le secret informatique (Loi de 1978)

La loi veille à l'utilisation et à la protection des données informatiques - Utilisation des données issues du recensement à des seules fins d'études - Interdiction formelle d'utiliser ces données à des fins fiscales ou sociales.

Comment cela se passe-t-il pour moi?

- L'agent recenseur passe chez les habitants, soit il dépose les documents pour se recenser par internet dans la boîte aux lettres, soit en « main propre »

- L'agent recenseur fixe une date limite de réponse (2-3 jours)

- Les habitants répondent

>Sur le site internet: www.le-recensement-et-moi.fr
L'agent recenseur reçoit alors un accusé de réception par SMS Il ne repasse pas chez les habitants, la collecte du logement est terminée

>Si les habitants ne peuvent pas répondre par internet: en plus de la notice, l'agent recenseur remet les documents suivants : la feuille de logement et le(s) bulletin(s) individuel(s)

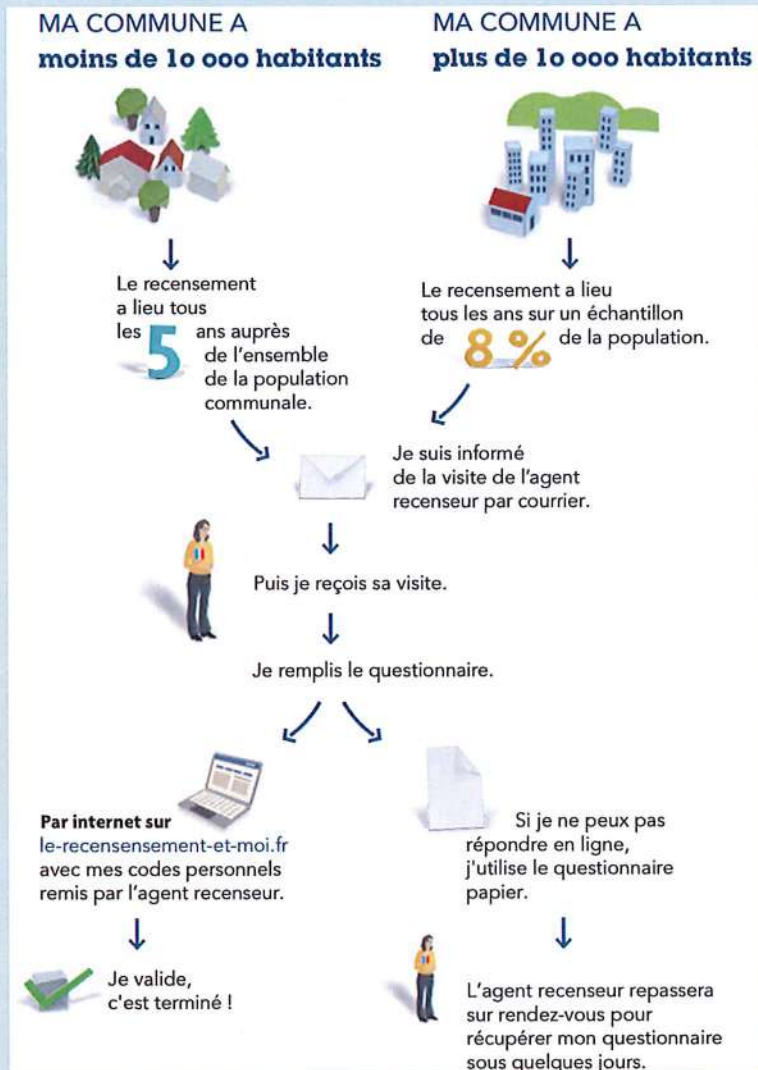
L'agent recenseur doit repasser chez les habitants pour récupérer les documents remplis.

Code d'accès et mot de passe

Date limite de réponse

SPECIMEN

En bref...



 **Recensement**
de la population 2022

Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !

Encore plus simple par internet :

 le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 20 janvier. Si vous êtes recensé
cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

Les patrimoines de notre commune:

Voici une liste des biens communaux, regroupés par commune déléguée. Le but étant d'informer chacun, des patrimoines recensés dans chacun des secteurs, permettant ainsi de découvrir ou s'appropriier les biens inconnus d'autres communes déléguées que la notre....un catalogue avait été élaboré il y a quelques années, pour recenser tous ces biens, témoins du passé de ces anciennes communes historiques, aujourd'hui réunies en une seule commune.

Commune déléguée de Bagnols les Bains:



Ancien hotel du commerce et annexe



Cimetière



Jardin des fontaines fraîches



Jardin du mini golf



Jardin de la mairie



Bureau de poste et logement communal



Théâtre municipal



Centre culturel



Ecole primaire Marthe et Pierrette DUPEYRON



Pharmacie



Mairie déléguée



Arbre de vie



Camping municipal,
Pré de la foire



Antenne réémetteur TNT



Jardin de la Plagette



Jardin des Clauzels



Pré des bains



Jardin, tennis, et
terrain de football



Terrain de pétanque



Eglise



Garages communaux



Monument aux morts



Croix de la place de l'église

Pont des Coutinettes



Croix, route de Mende

Croix, route de la Loubière



Fontaine

Vierge



Commune déléguée de Belvezet:



Logements du presbytère et bibliothèque

Logements et mairie déléguée



Logement et salle communale de l'ancienne école

Salle des fêtes Bellevue, et local l'Embuscade





Eglise



Croix entrée de Belvezet



Cimetière et croix



Fontaine de la mairie



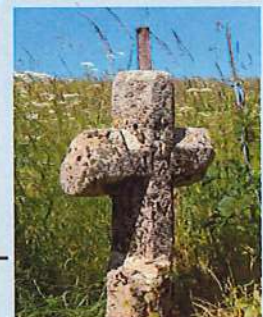
Monument aux morts



Fontaine



Croix centre village



Croix de Grosviala



Fontaine de la Viale



Métier à forger



Croix del Palio



Croix de la Viale



Croix



Croix de la mairie



Fontaine de l'église

Hangar communal de la Viale



Local et ancienne bascule

Annexe de l'ancienne gare et terrain



Commune déléguée du Bleymard:



Logement de l'ancienne poste

Mairie principale



Gîte communal et boucherie

Logement de l'ancienne vicairie



HLM, locaux et cave, quartier la Remise

HLM Lozère





Camping
municipal La
Gazelle

Logement de
l'ancienne école
de Saint Jean



Village de
vacances

Ancienne mairie et
salle d'exposition



Ancienne mairie,
rue principale

Salle des fêtes



Ancien couvent

Ecole primaire



Maison médicale,
studio, locaux.

Garage et local
du Couderc



Garages
communaux

Hangars de la
zone artisanale





Ancienne
boulangerie

Vestiaires et local
du stade



Salle
multifonctions

Stade municipal



Locaux du centre
de loisirs

Terrain de jeux
enfants et
pétanque



Terrain de tennis

Chalet du Goulet



Pumptrack

Terrain de tennis



Piscine Coralie
Balmy

Croix de la
Mission



Eglise



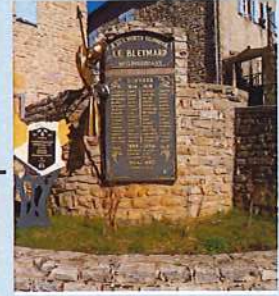
Croix de la place
de l'église

Cimetière de la
Campanade



Stèle Henri
Rouvière

Monument aux
morts



Métier à ferrer

Fontaine
du Couderc



Fontaine
du Barry

Cimetière de
Combevieille



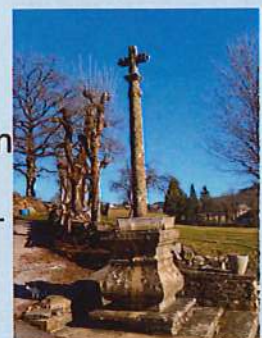
Fontaine de la
Crouzette

Croix de
Combevieille



Fontaine de la
place du marché

Croix de Saint Jean
du Bleyard





**Chapelle de Saint
Jean et sa croix**



**Cimetière de
Saint Jean**



**Prieuré de
Saint Jean**



**Four à pain de
Saint Jean**



**Fontaine de Saint
Jean**



**Fontaine de la rue
du Pré de la Tour**



**Croix en lauze de
Valescure**



**Four à pain de
Valescure**



**Fontaine de
Valescure**

**Croix du
Bonnétès**



**Four à pain du
Bonnétès**

**Croix de la
route du
Bonnétès**



Commune déléguée de Chasseradès:



Gîte et
appartement du
presbytère

Cimetière



Logement de
l'ancienne poste
et archives

Aire de jeux et
pique nique



Ancienne
boulangerie et
logements

Garages
communaux



Camping et terrain
de tennis

Bascule



Mairie déléguée
et gîtes

Eglise et croix



Salle communale

Ancien couvent





**Monument
aux morts**



**Four à pain
de Chabaliere**



Lavoirs



**Ancien moulin
de Chabaliere**



Abri

**Croix de
Chabaliere
1824**



**Métier à
ferrer**

**Croix de
Chabaliere
1821**



**Croix du pré
de la cure**

**Croix de Chabaliere-
route de la Gardille**



**Fontaine de
Grossefage**

**Fontaine de
Chabaliere**





Métier à ferrer
de Chabaliier



Métier à ferrer
du Mas



Croix en fer de la
route du Mas



Croix du Mas



Croix en pierre de
la route du Mas



Croix 1877
du Mas



Croix de la
route de Prat
Claux



Ancien moulin
de Mirandol



Fontaine du
Mas



Pierre du
souvenir de
Mirandol



Lavoir du
Mas



Four à pain
de l'Estampe



Fontaine de l'Estampe



Métier à ferrer de Daufage



Métier à ferrer de l'Estampe



Fontaine de Daufage



Croix de l'Estampe

Commune déléguée du Mas d'Orcières:



Logements de l'ancienne école et salle communale



Logements de l'ancienne école du Mazel



Logements des gîtes de Serviès



Logements communaux Balète



Logements des gîtes du presbytère



Logement de l'ancienne vicairie



Gîtes du
Mont-Lozère



Mairie
déléguée



Croix de
la place



La petite
chapelle



Métier à
ferrer



Fontaine



Moulin
du Mazel



Métier à ferrer
du Mazel



Métier à
ferrer de
Serviès



Clocher de
tourmente
de Serviès



Lavoir de
Serviès



Fontaine de
Serviès



Eglise du
Mas



Métier à ferrer
du Mas



Métier à ferrer
du Cheyroux



Le puits de
Vareilles



Métier à ferrer
de Vareilles



Croix sculptée
de la Cruzette



Métier à ferrer
de Malavieille



La chapelle du
Mont-Lozère



Croix du
Cheyroux



Four du
Cheyroux



Croix du
Cheyroux

Commune déléguée de Saint Julien du Tournel:



Appartements du presbytère



Maison de la vicairie



Croix du village de Saint Julien du Tournel



Maison "dite d'Augustine"



Mairie déléguée, salle communale et appartements de l'ancienne école



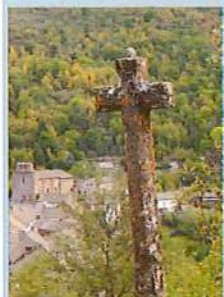
Eglise et cimetière



Four à pain de Saint Julien



Cimetière nouveau



Croix route de Fraissinet

Croix route de Fraissinet



Métier à ferrer de Saint Julien



Four à pain de
Lozerette

Clocher de tourmente
d'Auriac



Four à pain d'Auriac

Calade d'Auriac



Citerne-lavoir
de Sauvages

Fontaine Auriac



Moulin du Tournel

Chateau médiéval
du Tournel



Croix
d'Auriac

Fontaine
d'Oultet



Croix sculptée
route d'Oultet

Four-clocher de
tourmente
d'Oultet





**Croix du village
d'Oultet**



**Croix de la fontaine
d'Oultet**




**Menhir de la Felgère,
Oultet**



**Croix du Fromental,
Oultet**



 **Clocher de
tourmente des
Sagnes**



**Four à chaux de
Fraissinet**



**Croix du Peyrou
les Sagnes**



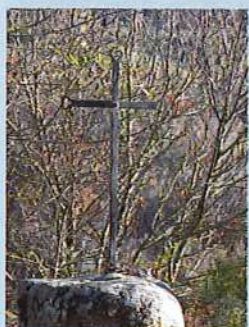
**Métier à ferrer
des Sagnes**



**Croix du
Routchet
les Sagnes**



**Croix du village
des Sagnes**



**Croix de la cruz
les Sagnes**

Nouveaux moyens de paiement:

TIPI devient PayFip:

Un **nouveau moyen de paiement est désormais disponible sur la commune.**

Depuis le décret 2018-689 en date d'août 2018, les collectivités doivent pouvoir proposer aux habitants un moyen de **paiement en ligne**, afin de faciliter le règlement des avis de sommes à payer de toutes prestations de services publics.

Vous connaissiez peut être déjà **TIPI**, proposé par le département pour payer les transports scolaires, les factures d'analyses animales, frais de scolarité ou autres factures.



Le paiement TIPI, pour **Titre Payable par Internet**, est un service de paiement en ligne par carte bancaire, simple et rapide.

Géré par le Trésor Public, ce dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet permet de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante de la **possibilité de pouvoir effectuer leurs**

démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures sur Internet.

En effet, le télépaiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures **24 h/24, 7j/7, sans avoir à se déplacer**, tout cela dans un **environnement sécurisé**.

Afin de compléter l'offre de service de TIPI, il est apparu nécessaire de proposer aux collectivités qui le souhaitent **une option de paiement par prélèvement unique**.

La Direction Générale des Finances Publiques, avait développé ce site de paiement en ligne pour vous permettre de régler par carte bancaire TIPI et désormais en plus, par **prélèvement unique (PayFip)** vos factures, en toute sécurité et en toute simplicité.

Enfin, depuis le 20 mai 2021, l'adresse du site, initialement www.tipi.budget.gouv.fr, a été mise à jour et est devenue **www.payfip.gouv.fr**.

Ce site de paiement est accessible depuis n'importe quelle plate-forme (ordinateur, smartphone ou tablette).



En ce qui concerne la sécurité, votre paiement par carte bancaire est traité par un prestataire de l'État certifié en matière de sécurité. **Pour les paiements par prélèvement, l'authentification se fait via les identifiants impots.gouv.fr ou via FranceConnect.**

Ainsi que ce soit pour régler la cantine scolaire, les factures d'eau, les loyers ou les ordures ménagères, impôts, contraventions...., vous pouvez choisir de payer par **carte bancaire ou virement unique** via cette plateforme gouvernementale.

Veillez à avoir une **adresse mail valide** afin de pouvoir recevoir le justificatif de paiement dématérialisé.

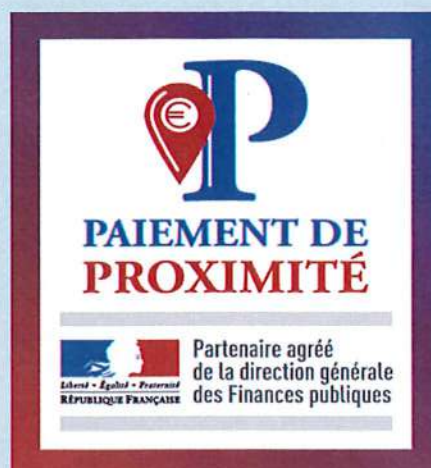
La commune Mont Lozère et Goulet adhère à PayFip pour que vous puissiez bénéficier de ce service, vous pouvez bien sûr toujours régler par chèque ou virement classique.

Le paiement de proximité: du nouveau chez les buralistes:

La direction générale des Finances publiques a noué un **partenariat avec le réseau des buralistes** afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos factures de service public.

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos **paiements en espèces, jusqu'à 300 euros**, et par **carte bancaire sans limitation de montant**.

Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.



Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

L'utilisateur devra simplement **s'assurer que son avis ou sa facture comporte un « QR code »** et que la mention **« payable auprès d'un buraliste »** figure dans les modalités de paiement.

Si ce n'est pas le cas, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

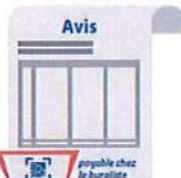
Une fois chez un buraliste agréé (reconnaisable par l'affiche apposée sur sa devanture), l'utilisateur, muni de sa facture, scanne son QR code et paye.

Le **paiement est réalisé en toute confidentialité** à l'aide d'un **terminal sécurisé de la Française des Jeux** déjà disponible et adapté à cet effet : il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle.

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Direction Générale des Finances Publiques

Retrouvez l'ensemble des **buralistes agréés**, ainsi que leur adresse, sur le site des impôts: www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Malheureusement, à ce jour, aucun buraliste de la commune n'est agréé, mais vous pouvez aller chez le buraliste agréé de votre choix, hors de la commune, par exemple lors d'un déplacement sur **Badaroux, Mende, Langogne...**

Le point sur: les projets de logements communaux

Si la commune possède actuellement **trente-six appartement ou maisons en location** (du studio au T6), ce nombre n'est pas suffisant pour répondre favorablement aux demandes de logements en augmentation régulières depuis ces dernières années.

Pour compléter ces propositions, **neuf chalets du village de vacances ainsi que deux gîtes touristiques sont loués à l'année.**

Cette solution n'est pas totalement satisfaisante puisque ces équipements peuvent manquer en pleine saison estivale.

La commune **va donc s'engager dans un programme de rénovation d'immeubles** lui appartenant et aujourd'hui sans utilisation :

- ancien couvent de Chasseradès,
- ancienne mairie du Bleynard,
- maison dite « d'Augustine » à Saint Julien du Tournel...



En complément **la mairie déléguée de Chasseradès devrait déménager dans l'ancienne boulangerie** pour des questions d'accessibilité, cette ancienne mairie devenant alors un logement en location.

Pour mieux réfléchir aux aménagements possibles dans ces bâtiments, un travail a été entrepris avec le **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Lozère**. Des solutions ont été retenues et il reste maintenant à mieux construire ces différents projets dont la réalisation effective va devenir de plus en plus indispensable à notre collectivité.

Pour compléter ce projet d'ensemble, une création d'un petit lotissement reste possible sur la commune déléguée du Bleynard. Là aussi un travail est en cours pour proposer les meilleures solutions.

Enfin l'entrée de notre commune côté Mende sur la commune déléguée de Bagnols les Bains, fait l'objet d'une réflexion également partagée avec le CAUE.



Le CAUE, qu'est-ce que c'est?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement, est un **organisme départemental composé d'architecte, de paysagiste, d'urbaniste...**

Il est investi d'une **mission de service public** et propose **gratuitement des conseils professionnels pour les particuliers ou les collectivités** dans leurs démarches de construction et d'aménagement. Il édite par exemple des fiches thématiques sur la taille des arbres, l'utilisation du métal en toiture, la maison en bois et bien d'autres...

Pour les contacter : 16 boulevard Britexte à Mende
tél : 04 66 49 06 55.



Aménagements de l'ancien couvent de Chasseradès:

l'ancien couvent se positionne au coeur du village, et comprend à la fois deux bâtiments en L donnant sur une cour ainsi que des jardins potagers loués à des habitants par la commune.



Elément central de Chasseradès, l'ancien couvent est un imposant bâtiment aujourd'hui délaissé. la rénovation/ mutation de ce patrimoine bâti est aujourd'hui en réflexion.

Avec la crise du Covid et la fibre Internet, la vocation d'habitat a été renforcée avec de nombreuses demandes d'installation au cours de l'année 2020.

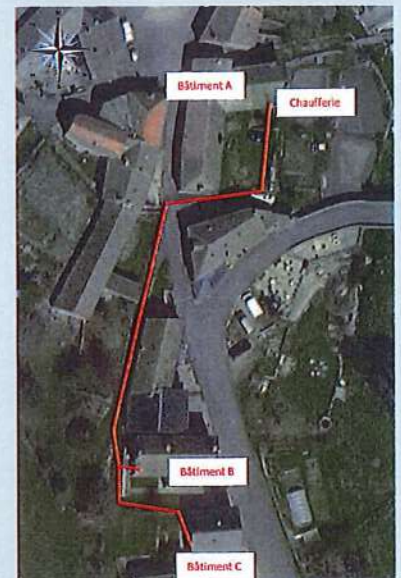
La taille des logements et le montage de l'opération ne sont pas encore définis. L'étude doit donc permettre aux élus et aux habitants de choisir le meilleur programme permettant de conserver une vocation "semi publique" du lieu tout en amenant de nouveaux habitants.

Un réseau de chaleur à Chasseradès:

la rénovation d'un ensemble de bâtiments amène à réfléchir sur la mise en place d'un **système de chauffage rationnel et partagé**.

l'idée de la création d'un réseau de chaleur a bénéficié d'une première étude des services de **Lozère Ingénierie** et pourrait être complétée par un accompagnement sur une phase d'étude de faisabilité par le **SDEE de la Lozère**.

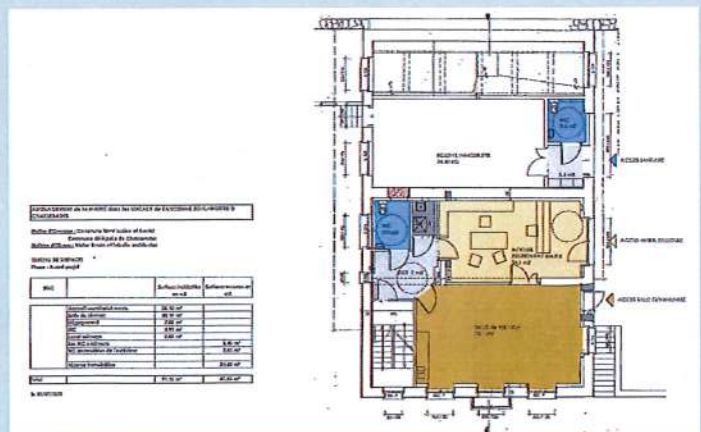
Au final ce projet reliant plusieurs bâtiments s'intégrera dans une réflexion globale d'aménagement.



Une nouvelle mairie pour Chasseradès:

Les locaux de l'ancienne boulangerie devraient laisser place à une **nouvelle mairie pour la commune déléguée** de Chasseradès.

le projet permettrait d'avoir un accueil au public pour le secrétariat de mairie, une salle de réunion, et des sanitaires. Un local adjacent pourrait servir de stockage, ainsi que d'autres sanitaires donnant sur l'extérieur; permettant ainsi un accès public à des sanitaires pour les marcheurs nombreux en période estivale.



Lot	Surface (m²)	Volume (m³)
Lot 1	100	1000
Lot 2	200	2000
Lot 3	300	3000
Lot 4	400	4000
Lot 5	500	5000
Lot 6	600	6000
Lot 7	700	7000
Lot 8	800	8000
Lot 9	900	9000
Lot 10	1000	10000

Projet de la maison dite "d'Augustine", à Saint Julien:

Ce projet de réhabilitation, doit pouvoir investir le bâtiment actuel de manière qualitative: mettre en valeur le bâti originel de pierres, voûtes et dallages, parvenir à valoriser les volumes de caves et combles présents. respecter l'ancien et le marier avec du contemporain.

Ce projet doit offrir des logements confortables, permettant un accès facile à chacun sans gêner le voisinage, avoir un espace extérieur pour chacun, et profiter de la luminosité naturelle.



Le CAUE Lozère a proposé plusieurs scénari, voici un aperçu du devenir potentiel, de la petite maison de pierre traditionnelle

Projet de construction d'un mini lotissement au Bleybard:

Ce projet permettrait de créer :

- Deux ensembles avec un T2 et d'un T3 sur 2 niveaux accessibles pour les personnes à mobilité réduite.
- Trois lots pour 3 maisons T4/5 sur 2 niveaux
- Une topographie permettant d'obtenir de larges espaces plats aux appartements et maisons.



Le projet comprend un chemin piéton à l'arrière permettant de relier les HLM, un autre traversant la parcelle pour faciliter l'accès et proposer un lieu de rencontres et d'échanges, ainsi que des jardins potagers, accessibles aux nouveaux résidents, aux habitants des HLM existants, et les pensionnaires de la maison de retraite, favorisant ainsi une mixité sociale, en valorisant le fond de la parcelle.



Souscription pour le château du Tournel

La souscription lancée pour boucler les financements nécessaires aux travaux du château du Tournel est **toujours active**.



**MISSION
STÉPHANE
BERN**

Une expertise globale a été réalisée par un spécialiste du bâti de schiste qui a pu établir l'état précis des dégradations et ainsi proposer un chantier de restauration qui permettra de **sauver définitivement cet édifice**.

Un sentier parcourt le site, et apporte une information sur différents thèmes au cours de la promenade, sous forme d'un **dépliant** mis à disposition **gratuitement au départ de la visite**.

Aujourd'hui, les techniques modernes de relevés des élévations vont permettre la mise en oeuvre de valorisation via la **réalité augmentée**, qui permettra de voir virtuellement, les bâtiments mais aussi des éléments de différents stades de la vie passée du Tournel; des supports autonomes types smartphones permettront d'accéder facilement à ces animations.



Tout récemment c'est notre Présidente du Département de la Lozère qui est devenue la **centième donatrice**.

La remise de chèque s'est déroulée en toute simplicité lors d'un récent passage dans notre commune.

Vous aussi vous pouvez participer à la sauvegarde de ce patrimoine important de notre histoire.

N'hésitez pas à consulter le lien Internet prévu à cet effet

<https://www.fondation-patrimoine.org/faire-un-don/le-chateau-du-tournel-a-mont-lozere-et-goulet>

Suivant votre situation, votre don peut d'ailleurs bénéficier d'avantages fiscaux.

Le château du Tournel vous remercie pour votre future participation.



Recette: Bûche légère aux marrons

Pour 8 personnes :

- 12 biscuits à la cuillère
- 20 cl de lait tiède sucré
- 1 c.à.s de rhum ou autre alcool (facultatif)
- 1,5 feuille de gélatine
- 1 c.à.s de noix de coco râpée
- 20 cl de crème liquide
- 350 g de crème de marron

Temps de préparation: 15 min

Temps de repos: 3h



ETAPE 1

Battre la crème en chantilly après avoir laissé le saladier, les branches du fouet et la crème 15 min au frais.

ETAPE 2

Faire tremper la gélatine pendant 15 min dans de l'eau fraîche.

ETAPE 3

Chauffer la moitié de la crème de marron au micro onde 1 min. Y ajouter la gélatine essorée.

ETAPE 4

Ajouter à ce mélange la crème de marron restante et mélanger très délicatement à la chantilly.

ETAPE 5

Chemiser un moule à cake ou mieux une gouttière à bûche de papier aluminium ou de film étirable.

ETAPE 6

Verser un peu moins de la moitié du mélange, poser une rangée de biscuits bien imbibés dans le lait, le reste du mélange et une autre rangée de biscuits.

ETAPE 7

Réfrigérer 3h00 minimum.

ETAPE 8

Démouler et décorer avec la noix de coco râpée pour suggérer la neige.

ETAPE 9

Si vous le souhaitez vous pouvez ajouter entre les couches de crème, des brisures de marrons glacés.

Bon appétit !!!

La photo du jour...



Ne cessons jamais de succomber à la beauté simple de la nature....

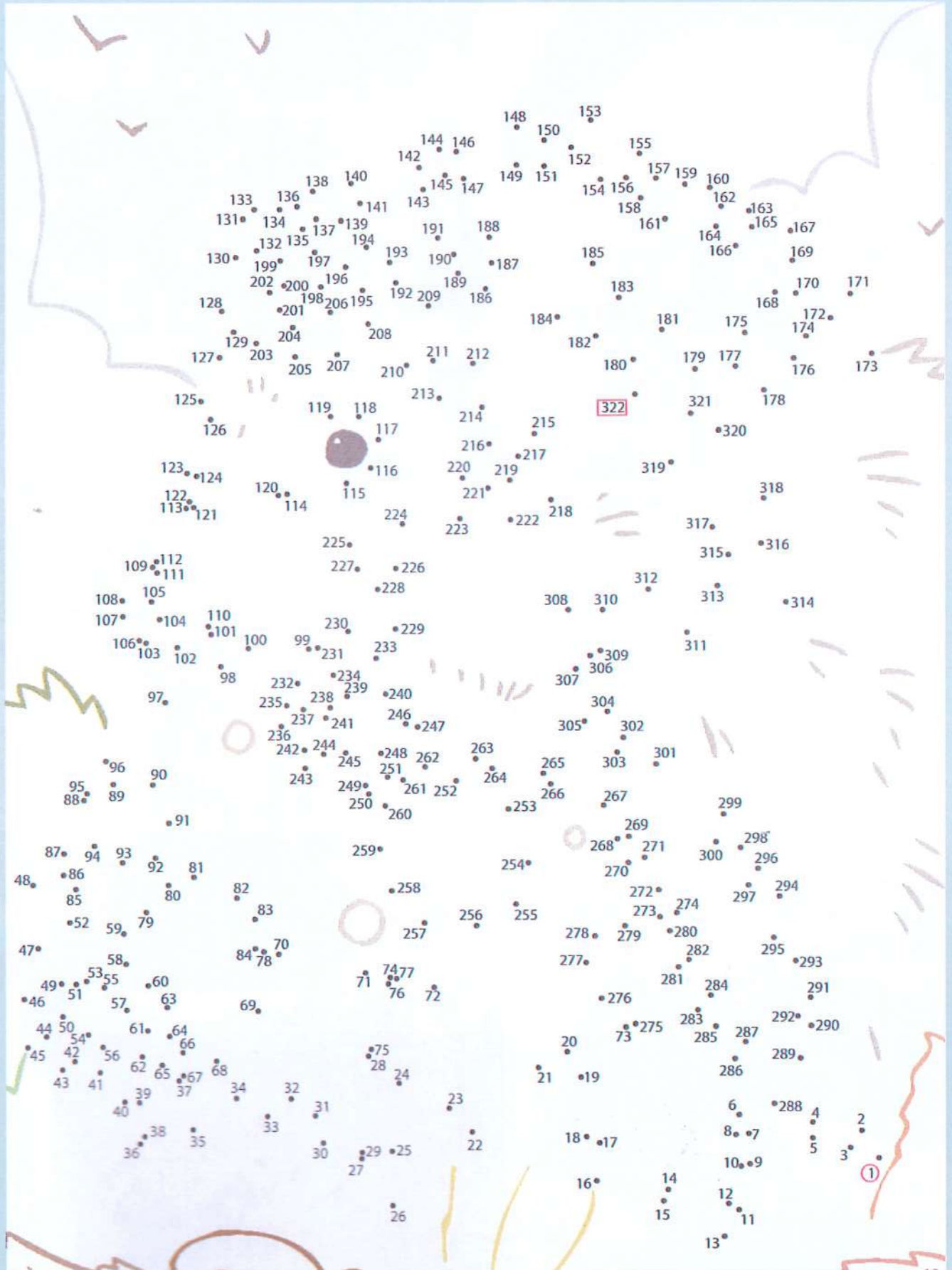
Cet automne nous a encore gatés de paysages colorés, mélange de verts, bruns, jaunes et ambres.

L'été nous a quitté....en beauté!



Le coin jeux:

Relies les points pour voir qui se cache....



Sauras-tu vaincre ce labyrinthe?



S	A	P	I	N	N	E	I	G	E	P	E
A	A	M	E	L	A	S	U	R	E	J	N
N	D	R	E	V	E	I	L	L	O	N	N
T	P	I	E	B	R	A	B	X	I	C	E
O	R	N	N	L	B	R	B	U	R	T	R
N	T	A	A	D	M	F	U	E	T	L	E
E	E	N	I	M	E	H	C	O	L	C	T
S	D	B	H	N	C	H	H	V	L	O	E
E	T	O	I	L	E	T	E	U	O	J	F
C	U	U	A	E	D	A	C	H	A	N	T
X	T	L	E	N	I	T	U	L	E	O	N
E	M	E	S	S	E	G	A	M	O	U	R

		7			3	8	6	9
2	8		7	9	6	3	1	
				5		7	2	
3		6						
	5	1	6	3	7		9	
	9		8					3
7		5	2	8				
1				6	4		5	7
	3	9	5	7			4	8

AMOUR
AVENT
BARBE
BOULE
BUCHE
CADEAU
CHANT
CHEMINEE
CLOCHE
CRECHE
DECEMBRE

DINDE
ETOILE
EXCES
FETE
FRAIS
GUIRLANDE
HOTTE
HOUX
JERUSALEM
JOUET
LUTIN

MAGES
MESSE
NEIGE
NOEL
RENNE
REVEILLON
SANTON
SAPIN
TRAINEAU
VOEUX



*Nous vous souhaitons à tous de passer de très
bonnes fêtes de fin d'année.....*